

COMITE D'ACTION SUISSE EN FAVEUR D'UN NOUVEAU REGIME FINANCIER  
EQUITABLE

---

Case postale 5664, 3001 Berne, tél. 031/44 58 94

Aux médias de Suisse romande

---

Berne, le 21 mai 1991

Mesdames, Messieurs,

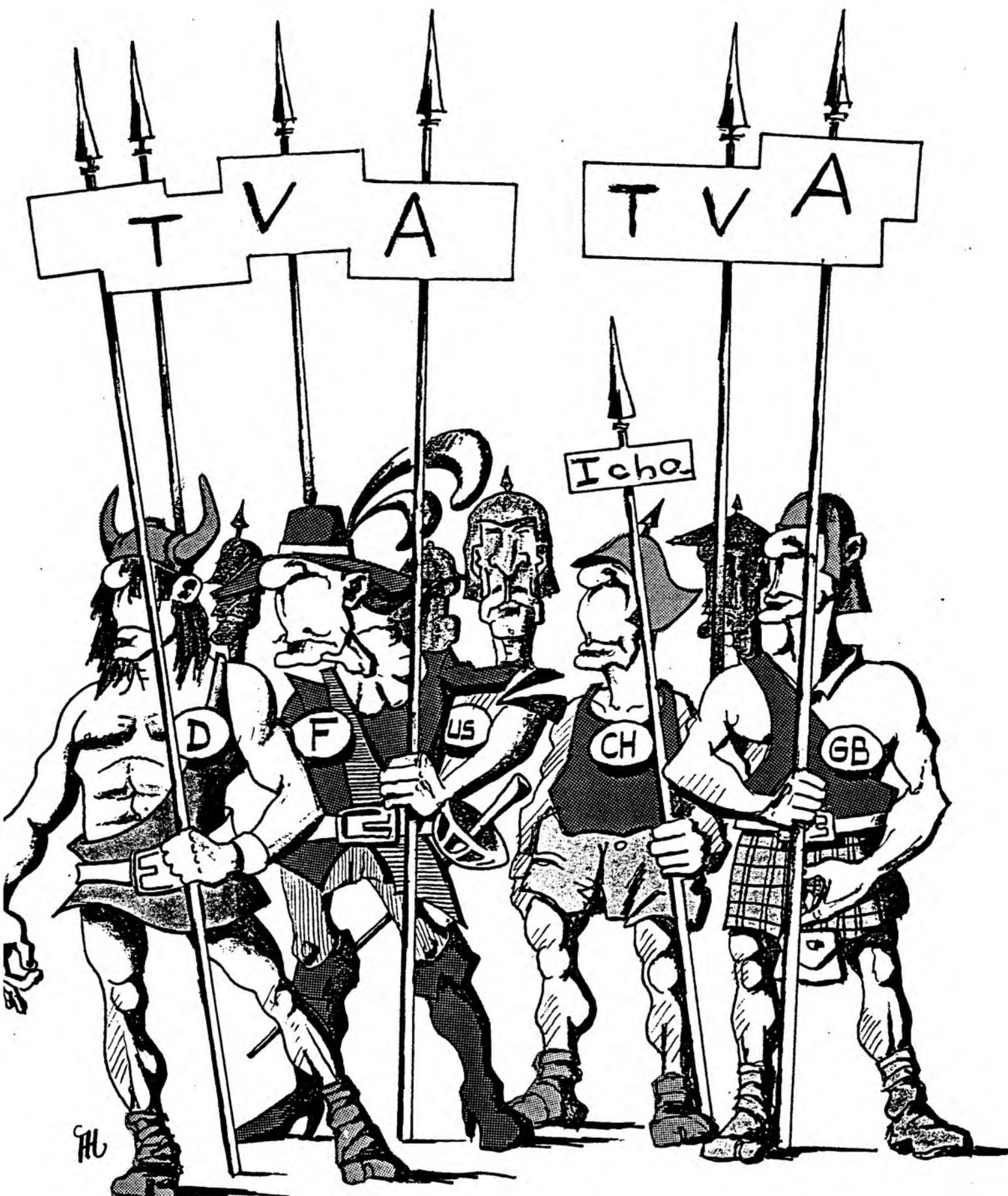
Vous recevez en annexe un nouveau service de presse. Nous souhaitons ainsi apporter une contribution positive à l'information des citoyennes et citoyens avant le scrutin du 2 juin. Tant il est vrai que la campagne lancée par les adversaires du nouveau régime financier se caractérise trop souvent par des affirmations erronées, en particulier au niveau des conséquences chiffrées.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures!

POUR LE COMITE  
la responsable de la presse

  
Anna-Marie Kappeler

Annexes:      ment.



A armes égales?

## Oui à la TVA

Par Vital Darbellay, Conseiller national et Président du Groupe PDC de l'Assemblée fédérale

On peut bien sûr faire des calculs d'apothicaire et apprécier chacun pour soi, dans le paquet qui nous est proposé, les avantages et les inconvénients. Je suis gagnant, je vote oui; je suis perdant, je vote non.

Est-ce vraiment la bonne méthode? Non! On nous propose un changement de système fiscal, la seule vraie question est de savoir si pour le pays le nouveau système est bon ou non.

Le Groupe PDC, lors de la préparation de la session d'automne 1988, s'était prononcé à l'unanimité pour l'introduction de la TVA. Les raisons invoquées à l'époque restent valables.

## La taxe occulte

Chacun sait - il y a des décennies que l'on en parle - que l'ICHA dissimule ce que l'on a gentiment appelé "la taxe occulte". Les investissements étant grevés au même titre que les biens de consommation, même les marchandises franches d'impôts sont indirectement taxées. Ainsi, pas d'ICHA sur le pain, mais le pétrin ayant été soumis à l'impôt, vous en retrouverez forcément trace dans le prix du pain.

Cette manière de procéder défavorise d'une part les personnes qui investissent et d'autre part les exportateurs, puisque cette taxe, cachée, ne peut être récupérée à la douane.

Pour notre industrie d'exportation, il est nécessaire de supprimer cet obstacle. La TVA le fait. Si l'on ne saisit pas cette occasion d'éliminer la taxe occulte, il faudra désormais avoir la pudeur de ne plus en parler.

### Un pas vers l'Europe

Tous les pays qui nous entourent ont introduit la TVA et l'on ne pourrait guère concevoir une adhésion à l'Europe, même un contrat sur l'espace économique européen, sans une harmonisation de la fiscalité.

On relève aujourd'hui qu'avec un taux de 6,2 pour cent on ne se rapproche guère de la CE, où l'on pratique des taux deux ou trois fois plus élevés.

Imaginez simplement les hauts cris qu'auraient poussé les mêmes personnes si on leur avait proposé une TVA à 10 pour cent!

C'est un premier pas dans la bonne direction. Toute modification ultérieure ne peut se faire qu'avec l'aval du peuple et des cantons. Il sera toujours possible d'augmenter le taux et d'accompagner cette hausse d'une baisse, voire de la suppression de l'impôt fédéral direct, en prévoyant toutefois des mesures pour le maintien de la péréquation financière.

### Une période propice

Lors des deux votes précédents sur la TVA, les finances de la Confédération étaient dans un piteux état, et le changement de système devait entraîner une hausse sensible de la fiscalité. C'est probablement la cause essentielle des deux échecs.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant des comptes équilibrés et l'on peut changer de système sans augmenter la quote-part attribuée à la Confédération. Le "plus" encaissé grâce à la TVA compense le "moins" sur les droits de timbre.

Sur 17 milliards de rentrées fiscales, la différence de 100 ou de 200 millions qu'on nous présente est évidemment inférieure à la marge d'erreur des calculs.

### Un paquet

L'introduction de la TVA est liée en particulier à la modification de la loi sur les droits de timbre. Un allègement dans ce domaine est absolument nécessaire pour que notre place financière puisse conserver sa capacité concurrentielle. Il serait cependant peu opportun de voir diminuer cette source fiscale sans que la compensation apportée par la TVA puisse entrer en vigueur. C'est pourquoi on a fait un paquet, avec en plus, l'impôt proportionnel pour les personnes morales.

Prétendre que ce paquet est parfait serait de la témérité, voir de l'inconscience. Il représente cependant un compromis équilibré, mis en place par l'ensemble des partis gouvernementaux. Il faut l'accepter.

Nouveau régime des finances fédérales

## **PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE**

---

par Adriano Cavadini, conseiller national, Lugano

La votation populaire du 2 juin prochain a une grande importance pour l'économie suisse. Même si les deux grandes organisations suisses (Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie et Union Suisse des Arts et Métiers) ont pris une position négative sur le paquet financier qui a été adopté à une large majorité par le parlement, les milieux de l'économie sont en réalité assez partagés. En effet, des associations très importantes ont décidé de soutenir cette réforme, comme l'Association Suisse des Banquiers, l'organisation faîtière des paysans suisses, l'association suisse de l'industrie des machines et des métaux ou l'association suisse du tourisme.

A mon avis, il y a dans ce paquet des éléments positifs et d'autres négatifs. Toutefois, si nous évaluons d'une façon objective les uns et les autres, il me paraît très clair que les premiers l'emportent sur les seconds.

### L'élimination de la taxe occulte

N'oublions pas que l'économie suisse, et en particulier l'industrie d'exportation, dénoncent depuis des années la situation inacceptable provoquée par l'imposition avec l'icha des biens d'investissement utilisés par les entreprises: une fiscalité se traduisant par des coûts de production plus élevés qui mettent ainsi les entreprises suisses dans une situation de désavantage réel par rapport à leurs concurrents étrangers. Ceux-ci, par contre, ne sont pas soumis à un impôt sur les biens d'investissement grâce au fait qu'ils disposent d'un système fiscal axé sur l'impôt sur la valeur ajoutée.

D'après les dernières estimations, l'entité de cette lourde facture fiscale s'élève à 2,1 milliards de francs par année. Et n'oublions pas que cet impôt est payé non seulement par les industries qui achètent des biens d'équipement, mais aussi par tous les

secteurs de notre économie qui font des investissements dans leur activité. L'actuel impôt sur le chiffre d'affaires est en effet payé aussi par l'entreprise de construction qui achète des autocars et d'autres installations, par les hôteliers qui font des travaux de rénovation, de même que pour tous les achats d'installations ou d'équipement nécessaires à l'hôtel. Les agriculteurs paient l'impôt sur le chiffre d'affaire sur leurs biens d'investissement (machine, etc.).

Avec le changement du système, tous ces secteurs de notre économie seraient libérés de cette taxe occulte et pourraient ainsi épargner de l'argent au moment où ils achètent des biens d'investissement. Cela leur permettra de pouvoir produire à des conditions plus avantageuses.

#### Les corrections des droits de timbre

Un autre secteur de notre économie bénéficie aussi d'une amélioration importante: les banques. L'internationalisation des marchés a montré, au cours de ces dernières années, les difficultés et faiblesses de la place financière suisse. Les droits de timbre prélevés par le fisc fédéral sur des opérations bancaires et financières qui intéressent exclusivement la clientèle étrangère ont déjà provoqué le déplacement d'une large part de ces opérations à l'étranger. Une situation qui a réduit l'attrait de notre place financière et représente un handicap pour les banques suisses.

Dans ce secteur il y aurait beaucoup de changements à introduire si nous voulons garder une position de première importance au niveau mondial. Le paquet présenté par le Parlement améliore ces conditions, en supprimant les droits de timbre sur certaines opérations. L'on aurait dû aller plus loin, mais la nécessité de trouver un compromis acceptable par tous les partis a consenti uniquement un premier pas dans la bonne direction.

#### La nouveauté de la taxe sur la valeur ajoutée

Le paquet financier représente une réponse valable à deux nécessités de l'économie suisse. Pour compenser les pertes de recettes fiscales de la Confédération, en conséquence de l'élimination de la taxe occulte et de l'amélioration de la loi sur les droits de timbre, le Parlement a décidé de proposer le passage de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'impôt sur la valeur ajoutée. Ce changement de structure constitue aussi un élément qui doit être jugé d'une façon positive, parce qu'il nous

rapproche de la Communauté du point de vue de la fiscalité indirecte et car l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée est une solution fiscale plus respectueuse de la situation effective de chaque entreprise.

En effet, la TVA frappe d'une façon équitable chaque entreprise soumise, car elle est perçue sur la valeur ajoutée par le travail et l'activité de l'entreprise. Le changement de système introduira une forme de taxation indirecte dans le secteur des services. C'est une nouveauté par rapport à la situation actuelle. Jusqu'à présent l'impôt sur le chiffre d'affaires frappe la vente de marchandise au moment où elle quitte le grossiste pour arriver au détaillant. La solution est assez simple, mais a le désavantage qu'elle est axée uniquement sur la transaction de marchandises et non pas sur l'offre de service.

Si nous considérons que l'économie suisse devient de plus en plus une économie de services, il apparaît judicieux d'étendre l'imposition indirecte aussi aux services pour pouvoir donner une source suffisante de revenus à la Confédération. Et aussi pour éviter qu'une possible baisse de l'impôt sur le chiffre d'affaires, à cause d'une perte de poids de la production suisse, crée des problèmes financiers à la Confédération et la pousse à chercher de nouvelles ressources soit en augmentant le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaire (ce qui aurait pour effet de faire encore monter les désavantages de la taxe occulte), soit en augmentant l'imposition directe sur le revenu qui atteint en Suisse un niveau déjà très élevé.

Avec le passage à l'impôt sur la valeur ajoutée il y aura donc une imposition des entreprises de service. Seulement le secteur du tourisme, hôteliers et restaurateurs, pourra bénéficier pendant 5 ans d'un taux réduit de 4% qui devrait lui permettre de s'adapter d'une façon graduelle au nouveau système. N'oublions toutefois pas que l'introduction de l'impôt sur la valeur ajoutée ne devrait pas se traduire par une charge supplémentaire pour les entreprises, étant donné que cet impôt de consommation doit être payé par les clients, en majorant le prix des services et des consommations donnés.

Les opposants reprochent à la taxe sur la valeur ajoutée d'augmenter le travail administratif pour les petites et moyennes entreprises. Cette objection pouvait avoir une valeur il y a dix ou quinze ans quand on avait discuté des premiers projets, mais pas aujourd'hui, étant donné que même les entreprises petites et moyennes se sont entretemps organisées de plus en plus dans leur comptabilité et dans leur travail administratif avec l'introduction des ordinateurs personnels. Cette évolution devrait faciliter la transition et ne pas entraîner des travaux supplémentaires inacceptables.

D'autre part, d'après une récente étude de l'Institut de recherche de l'Université de Saint-Gall, on a pu constater que même les entreprises de l'artisanat auraient des avantages réels avec le passage à l'impôt sur la valeur ajoutée.

### Les points faibles du paquet financier

Le parlement, pour parvenir à un large consensus a accepté de soumettre les assurances-vie à un droit de timbre de 2,5%. Il s'agit d'une solution de compromis que l'on pourra, à la limite, toujours corriger. L'on a aussi accepté de taxer les bénéfices des sociétés avec l'impôt proportionnel: un changement important par rapport au système actuel qui prévoit une imposition à trois niveaux en fonction de l'ampleur du capital et des réserves de la société. Cette solution créera certains avantages fiscaux aux entreprises nouvelles, mais augmentera l'imposition des entreprises et société qui ont un capital et des réserves très élevés. Parmi les perdants, il y aura les banques, lesquelles malgré ce changement ont accepté le paquet voté par le parlement.

Un autre aspect n'a pas pu être résolu à l'intérieur de cette réforme: une diminution de l'impôt fédéral direct, afin de rétablir un équilibre plus acceptable entre l'imposition directe et indirecte. L'atténuation ou même la suppression de l'imposition directe fédérale n'a pas pu être introduite car elle aurait provoqué des réactions violentes parmi certains groupes de citoyens.

Personnellement je reste convaincu que nous devons revoir cette question dans les prochaines années. Toutefois, un réexamen sera plus facile si nous disposons à ce moment d'une structure fiscale moderne comme celle représentée par la taxe sur la valeur ajoutée. Cela nous permettra de concentrer la discussion sur le taux de l'imposition indirecte et sur la réduction de l'imposition directe. Sans oublier, en conclusion, que, même dans le domaine de l'imposition directe et sous la pression radicale, le parlement a récemment et finalement pris certaines décisions pour une imposition plus équitable des familles et pour une correction régulière et périodique de la progression à froid provoquée par l'inflation.

En conclusion, et même avec ces éléments négatifs, le complexe du paquet présente des avantages réels et tels qu'il mérite d'être soutenu.

A. C.